

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

18

De votants

22

OBJET

CCPP :
Convention d'occupation du local
situé 1 rue François Mitterrand

Date de la convocation : 09/12/24

Nombre de votes pour : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc
M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre,
M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre,
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

Absente excusée :

Mme Anik MATS

Secrétaire : M. MARCHAND Jean-Pierre

- VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 sollicitant le Fonds d'Intervention Foncière de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'acquisition du local situé 1 rue François Mitterrand à Maignelay-Montigny (Section AC, parcelle 343),
VU la convention de portage foncier mobilisant le FIF entre la commune et la Communauté de Communes du Plateau Picard en date du 15 mai 2024

CONSIDERANT l'acquisition du bien réalisé par la Communauté de Communes du Plateau Picard

CONSIDERANT les besoins de la commune de Maignelay-Montigny en termes d'utilisation des locaux à des fins de stockage des archives communales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20241216-17DEC24_07-DE

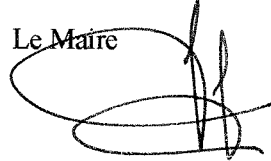
SOLLICITE l'occupation desdits locaux, situés 1 rue François Mitterrand, pour le stockage de ses archives communales

AUTORISE M. le Maire à signer une convention d'occupation avec la Communauté de Communes du Plateau Picard

S'ENGAGE à assurer le bâtiment ainsi que son contenu dans le cadre de ses contrats d'assurances.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 060-216003715-20241216-17DEC24_07-DE

Le Maire



Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr